

PROFESSION OSTEOPATHE

Communiqué du 17 janvier 2007

Les organisations de praticiens AFO, ROF, SFDO, SNOF, UFOF, d'étudiants UNEO et d'enseignants en ostéopathie CAAdF, INFO, FNEPL, ont, au cours de leur réunion du 17 janvier, analysé les projets de décrets et arrêtés transmis par l'Administration au Conseil d'Etat et à la Haute Autorité de Santé.

Elles ont décidé à l'unanimité d'adresser leurs observations au Conseil d'Etat afin d'obtenir que les textes réglementaires créant la profession d'ostéopathe évoluent et deviennent juridiquement conformes à la loi et à la volonté du législateur.

Une action similaire a été diligentée auprès de la HAS.

Des actions nationales prochaines sont également programmées.

Michel SALA, Pascal JAVERLIAT, Jean-Paul ORLIAC, Philippe SERLINGOT, Jean FANCELLO, Armand GERSANOIX, Thomas SCHMIT, Romain DARGERRE, Michel COQUILLAT, Alain BEDOUET et Thierry JALLAIS (représenté par A. Bédouet) ont ensemble élaboré ce communiqué.

Note de l'AFO :

Les objectifs de nos organisations sont identiques.

La stratégie diffère.

Il est donc convenu que deux cabinets d'avocat au CE soient contactés par nos organisations :

La SCP Alain Monod Bertrand Colin représentant l'AFO, le CEESO, le ROF, le SNOF et l'UNEO,

La SCP Lyon-Caen représentant le SFDO et l'UFOF.

Les organisations d'enseignement approuvent ces démarches mais ne s'y joignent pas.

Il a été convenu pour harmoniser nos actions que les mémoires en observation au CE soient échangés entre les organisations présentes.